

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

5^{ème} Commission - N° CG-2012-6-5-2

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA DELEGATION A L'ACTION TERRITORIALISEE

Résumé : Le budget de la DAT pour 2013 prend en compte les crédits relatifs à certaines opérations issues des contrats de territoire (développement local, patrimoine communal et intercommunal structurant), ainsi qu'à l'animation de nos réseaux locaux. De façon plus traditionnelle, sont aussi sollicités des crédits pour la politique patrimoine communal, qui s'inscrit dans le Guide des Aides, ainsi que pour la poursuite des paiements relatifs aux anciens contrats avec les grandes villes et les agglomérations.

I - autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour les opérations issues des Contrats de Territoire de Vie (F231 et F731)

L'année 2013 est la dernière année pour l'engagement des crédits relatifs à la première génération de Contrats de Territoire de Vie (CTV), les paiements pouvant quant à eux être sollicités jusqu'au 15 octobre 2014, ce qui implique que les derniers décaissements s'opéreront en 2014, voire 2015 si les factures transmises nécessitent une étude particulière.

La Délégation à l'Action Territorialisée gère directement deux dispositifs dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie : la politique de développement local et les aides aux bâtiments communaux ou intercommunaux structurants (multiservices en milieu rural, maisons des services...).

1 - dispositif de développement local (F 231 et F 731).

Par délibération du 9 décembre 2009, n° CG-2009-5-5-2, l'Assemblée Départementale a décidé de mettre en place un nouveau dispositif de développement local qui est intégré dans la politique de contractualisation 2010-2013 avec les Territoires de Vie.

A travers la politique de développement local, le Département du Haut-Rhin contribue au développement et à l'animation des territoires par un soutien financier :

- à l'élaboration des chartes de développement (50 % d'une dépense subventionnable de 45 000 €),
- à l'ingénierie dédiée à l'élaboration et à la mise en œuvre des actions : soutien aux postes d'agents de développement. Un rapport spécifique aux agents de développement sera proposé au cours du premier semestre 2012,
- à la mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire et intercommunautaire dans le cadre d'un appel à projets annuel.

Les modalités de fonctionnement de l'appel à projets ont été définies dans le vademecum du développement local 2010-2013 : il s'agit d'un appel à projets annuel à l'échelle de chaque Territoire de Vie et à destination des Communautés de Communes disposant d'une charte de développement et d'aménagement en cours de validité.

Au niveau budgétaire, le dispositif de développement local comprend outre la politique de développement local stricto sensu, les AP et CP nécessaires au financement des actions issues des groupes d'action locale (GAL) et des opérations collectives de modernisation du commerce (OCM).

Sont nécessaires l'inscription :

- Pour les actions de développement local en investissement :

Pour les programmes anciens : 101 746 € d'AP et 127 409 € de CP.

Pour le programme 2013 : 210 433 € d'AP nouvelles, aucun crédit de paiement sur ces AP nouvelles n'étant à prévoir en 2013.

- pour les actions de développement local en fonctionnement :

pour le programme 2012 : 74 933 €

pour le programme 2013 : 122 276 €

- pour les agents de développement :

734 827 € de CP en fonctionnement

- pour les OCM :

en AP : 233 051 €

en CP en investissement : 107 001 €

en CP en fonctionnement : 53 264 €

- pour les GAL :

en AP : 25 000 €

en CP en investissement : 25 000 €

en CP en fonctionnement : 17 000 € pour les actions et 19 200 € pour les agents soit un total de 36 200 €

- pour l'élaboration des chartes :

en CP au titre des anciens programmes : 27 500 €

en CP au titre des nouvelles élaborations de chartes : 90 000 €

Le total des inscriptions nécessaires pour la politique de développement local est donc de :

- en investissement : AP : 570 230 €, CP : 260 047 €

- en fonctionnement : CP : 1 139 000 €

2 – opérations relatives au programme « patrimoine communal » figurant dans les Contrats de Territoire de Vie (F 234).

Un dossier pour lequel l'AP a déjà été affectée fera l'objet d'une demande de paiement en 2013 et nécessite donc l'inscription de CP, il s'agit de la Maison des Services de Munster : CP : 390 000 €.

D'autres dossiers devraient pouvoir être engagés en 2013 dont un pourra être payé encore cette même année. Il s'agit de :

- Sigolsheim (multi-services en milieu rural) : 92 000 € AP à prévoir – pas de paiement attendu en 2013
- Attenschwiller (multi-services en milieu rural) : 67 500 € AP à prévoir – paiement attendu en 2013 soit 67 500 € de CP à prévoir
- Montreux Vieux (multi-services en milieu rural) : 63 000 € AP à prévoir – pas de paiement attendu en 2013
- Breitenbach (multi-services en milieu rural) : 30 000 € AP initialement prévus en 2012, mais à reporter en 2013 – pas de paiement attendu en 2013

Le total des besoins pour les CTV s'élève donc à 252 500 € en AP et 457 500 € en CP.

II – Dispositifs antérieurs à la mise en place des Contrats de Territoire : partenariat avec les villes (F232) et contrats d'agglomération (F235)

Il s'agit ici de continuer à prévoir les crédits de paiement nécessaires à des opérations non encore achevées relevant de nos anciens dispositifs contractuels avec les grandes villes et les communautés d'agglomération.

1 – partenariat avec les villes (F 232).

Ce dispositif échu depuis fin 2009 consistait en l'attribution d'une enveloppe pluriannuelle aux 3 grandes villes du Département pour l'accompagnement de leurs projets d'investissement.

435 090 € sont nécessaires pour solder 2 opérations relevant des anciens programmes de partenariat pour l'investissement et pour lesquels, dans un des cas (Centre Socio Culturel Wagner à Mulhouse, CP à hauteur de 366 528 €), un avenant à la convention Programme de Rénovation Urbaine (PRU) avait prolongé la durée de validité de l'aide, et dans l'autre (orgue Callinet de l'église Sainte Marie à Mulhouse, CP à hauteur de 68 562 €) une levée de déchéance triennale a été accordée.

Ces projets sont imputés sur une AP pluriannuelle de 2009.

Cette inscription de crédits devrait permettre de clore ce programme en 2014.

Le total des inscriptions nécessaires pour le partenariat avec les villes est donc de 435 090 € de CP en investissement.

2 – contrats avec les agglomérations (F 235).

Ce dispositif lui aussi échu depuis fin 2009 visait à octroyer à chaque communauté d'agglomération du Département une enveloppe pluriannuelle pour l'accompagnement financier de ses projets d'investissement les plus structurants.

Des crédits de paiement sont nécessaires pour solder une dernière opération (étude pour le plan de déplacement urbain) de la Communauté d'Agglomération de Colmar qu'il n'a plus été possible d'honorer en 2012, mais pour laquelle les factures doivent nous parvenir avant la date de échéance triennale.

Le total des CP nécessaires pour solder cette action est de :

- **en investissement : CP : 56 000 €.**

III – dossiers relevant du Guide des Aides : programme patrimoine communal (F234).

Il s'agit ici des subventions versées au titre du Guide des Aides pour les travaux sur les bâtiments administratifs et techniques des communes, ainsi que pour les édifices culturels et les presbytères.

Pour ces dossiers, le stock d'AP engagées est de 1 470 110 € et au vu de l'avancement des projets, il est nécessaire de prévoir 75 % de ce stock en CP en 2013, soit 1 100 000 €.

Pour les dossiers reçus non encore engagés, il convient d'inscrire une AP à hauteur de 1 175 364 € et des CP à hauteur de 1 112 000 €.

Le besoin de crédits s'élève donc à 1 175 364 € en AP et 1 912 000 € en CP.

IV – animation des réseaux territoriaux (F 734 et F 731).

La Délégation à l'Action Territorialisée organise annuellement une Journée d'information des Cadres Territoriaux et gère le Réseau des Acteurs des Territoires de Vie.

1 - Journée d'information des Cadres Territoriaux (F 734).

Pour l'organisation en 2013 de cette journée, un crédit de paiement de 10 000 € doit être prévu.

Il est à noter qu'en 2012, cette journée a été organisée dans le cadre du Salon Est-Collectivités, ce qui a permis de mutualiser un certain nombre de coûts, le Département participant financièrement sur le budget de la Direction de la Communication à cette manifestation. Un bilan de cette co-organisation sera mené et cette expérience pourra éventuellement être reconduite.

2 - le Réseau des acteurs des Territoires de Vie (F 731).

Ce réseau animé par le Département est ouvert aux Présidents, Directeurs Généraux des Services et agents de développement d'intercommunalités. Il a vocation à diffuser des informations aux représentants de ces structures afin qu'ils deviennent de véritables relais des politiques départementales.

Pour assurer le fonctionnement de ce réseau, sont sollicités en CP de fonctionnement : 10 000 € de frais de colloque et séminaire, 1 000 € de dépenses diverses et 2 000 € pour les publications du Réseau, soit un total de 13 000 €.

Vous trouverez ci-après un récapitulatif de ces sollicitations, regroupées par programme :

	AP	CP
F231	570 230 €	259 410 €
F232		435 090 €
F234	1 427 864 €	2 369 500 €
F235		56 000 €
<i>Sous total investissement</i>	<i>1 998 094 €</i>	<i>3 120 000 €</i>
F731		1 152 000 €
F734		10 000 €
<i>Sous total fonctionnement</i>		<i>1 162 000 €</i>
Total général	1 998 094 €	4 282 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER